

Checklist « Assurances : les étapes de la négociation d'un contrat »

Prenez le temps de tout répertorier pour bien négocier :

Faire un inventaire :

- Activités habituelles et exceptionnelles (expositions, bals, festivités...).
- Biens de l'association (inventaire précis, valeur).
- Participants (dirigeants, adhérents, salariés, bénévoles : les dénombrer).
- Garanties à souscrire ou déjà souscrites.
- Dates d'échéance des contrats en cours.

Rédiger un cahier des charges :

Il sera utile pour comparer les diverses propositions qui vous seront faites.

- Comparez les propositions.
- Vérifiez que les formules répondent à votre demande et comparez les valeurs et les plafonds de garantie, les franchises, les exclusions et les tarifs.

Prendre conscience de l'engagement :

Le contrat va engager les parties :

- pour l'assuré, payer la cotisation,
- pour l'assureur, régler les indemnités dues en cas de sinistre.

Les différentes étapes de la négociation d'un contrat :

- l'appel d'offre (cahier des charges établi par l'association),
- à partir de cette demande de l'association, l'assureur rédige une proposition d'assurance. Celle-ci n'engage ni l'assureur, ni l'assuré,
- l'assureur informe l'association de son acceptation par l'envoi d'une police d'assurance, d'une note de couverture provisoire si l'association désire une garantie immédiate. Le contrat définitif est envoyé avant que ne prenne fin la garantie accordée par la note de couverture.

Deux hypothèses :

- Le contrat adressé n'est pas conforme à la proposition (cotisation ou garantie différentes), l'association le refuse.
- Le contrat est conforme à la proposition.

Si l'assureur a délivré une attestation ou note de couverture, l'association ne peut refuser de signer le contrat, lequel produit ses effets immédiatement dès lors que les parties n'ont pas exprimé une volonté contraire.

La date de prise d'effet est mentionnée dans le document "Conditions particulières".

Conseil :

Pour en savoir plus, consultez notre guide [« Responsabilité », rubriques liées à l'assurance et faites le quiz « Responsabilité »](#).

Yves Mayaud pour associathèque
Mai 2014